



## AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

### Dispositif adultes-relais Médiation dans le cadre scolaire

La médiation sociale en milieu scolaire, vise à réguler les comportements à risque, dans et aux abords des établissements scolaires, à réduire la violence et l'absentéisme, à renforcer l'expression citoyenne.

Actuellement il en existe plusieurs (médiation par les pairs, médiation école-famille, médiation sociale aux abords des établissements scolaires).

#### 1. Missions

1° Assurer le lien entre l'institution scolaire et les familles :

- Participer aux actions de prévention et de lutte contre l'absentéisme et le décrochage menées dans l'établissement
- Expliquer aux familles des décisions de l'établissement concernant la scolarité de leur enfant
- Intervenir comme tiers en cas de conflit ou d'incompréhension entre une famille et l'institution scolaire
- Expliquer aux familles les progrès ou les difficultés scolaires de leur enfant.

2° Favoriser le bon fonctionnement des programmes éducatifs mis en place sur le territoire :

- Favoriser l'accès des élèves, en lien avec les familles, à l'aide aux devoirs et aux actions de soutien scolaire (CLAS et autre), ainsi qu'au programme de réussite éducative,
- Faciliter l'accès à des activités extrascolaires,
- Aider les familles dans leurs démarches administratives réalisées dans ce cadre,
- Sensibiliser les parents à l'importance du stage de 3ème et à l'orientation de leur enfant,
- Etablir dans ce cadre des relations avec les services des collectivités locales, les associations de quartier spécialisées dans l'accompagnement social et les coordonnateurs de la réussite éducative.

3° Pour les adultes-relais intervenant dans les espaces publics à la sortie des collèges ou des lycées :

- Gérer et désamorcer les conflits,
- Sensibiliser les élèves aux règles de vie en collectivité et contribuer à la promotion de la citoyenneté.

#### 2. Conditions favorables

Les postes adultes-relais peuvent être portés par l'établissement scolaire ou par des associations travaillant alors en lien étroit et formalisé avec le chef d'établissement, le personnel d'éducation, les conseillers principaux d'éducation et le personnel de surveillance.

Les études conduites par le CGET<sup>1</sup> ont montré que les adultes-relais employés par les associations développent généralement un partenariat plus étendu avec les structures extérieures à l'établissement (organisation d'événements culturels ponctuels, participation à des permanences pour accueillir les parents, journée de sensibilisation, etc.), bénéficient d'horaires plus souples et disposent plus facilement de lieux d'accueil à même de faciliter le lien avec les parents.

A l'inverse, les adultes-relais employés directement dans les établissements scolaires sont plus souvent et plus directement en relation avec l'équipe médico-sociale de ceux-ci (assistantes sociales, infirmières, psychologues, etc.).

Quel que soit le positionnement de l'adulte-relais, la mise en place d'un poste doit être le fruit d'une concertation avec les autres intervenants, notamment le personnel enseignant et socio-médical, afin d'éviter les difficultés de positionnement et permettre la reconnaissance de sa mission.

Pour que l'adulte-relais exerce sa mission dans de bonnes conditions, il faut notamment prévoir :

- l'élaboration d'une fiche de poste,
- l'identification d'un supérieur hiérarchique, ou d'un référent (pour les postes associatifs) pour sa mission dans l'établissement scolaire,
- la formalisation des partenariats avec les acteurs et institutions impliqués,
- la mise en place de moyens adéquats : lieu de travail (bureau) pour recevoir des parents ou des élèves, intégration dans une équipe, parcours de formation.

### **3. Indicateurs de suivi**

Les indicateurs suivants peuvent être retenus pour assurer le suivi des missions des adultes-relais. Ils doivent dans ce cadre être intégrés aux conventions.

- Nombre d'actions de médiation réalisées chaque mois auprès des parents/familles
- Nombre de familles concernées
- Nombre d'enfants dont l'action de médiation a permis de faciliter l'accès au soutien scolaire, à l'aide aux devoirs, à un parcours de réussite éducative
- Nombre de réunions ou de rencontres de sensibilisation (parentalité, santé ...) organisées auprès des familles
- Nombre de participants à ces réunions
- Nombre d'événements en lien avec l'établissement scolaire auxquels l'adulte-relais a contribué ou vers lesquels il a permis de mobiliser les familles et les enfants participants.

---

<sup>1</sup> « [Médiation sociale en milieu scolaire, une expérimentation qui fait ses preuves](http://www.cget.gouv.fr) » sur [www.cget.gouv.fr](http://www.cget.gouv.fr)